

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
Le 30 septembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

2015 DASES 136 G Participation et convention avec l'association Emmaüs Solidarité pour son action intitulée « Parcours Insertion ».

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L3411-1 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L-263-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date 15 septembre 2015, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association Emmaüs Solidarité pour son action intitulée « Parcours Insertion »,

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Emmaüs Solidarité, 32 rue des Bourdonnais (1^{er}), pour son action intitulée « Parcours Insertion », pour l'attribution d'une participation.

Article 2 : Une participation de 290.000 euros est attribuée à l'association Emmaüs Solidarité (24921) pour son action intitulée « Parcours Insertion », au titre de 2015.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 017, rubrique 561, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2015 et suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO